

## Témoignage de la mise en place d'un PEG et PERCOG au sein du Groupe INVIVO



Fin 2013, la direction d'INVIVO et les organisations syndicales montrent la volonté commune d'harmoniser au sein du groupe l'épargne salariale, car il existait de grosses disparités selon les filiales :

- 6 sociétés de gestion différentes,
- plus de 20 Fonds Communs de Placement différents,
- des filiales sans PERCO,
- des filiales sans abondement.

Dans un accord de méthode, la direction et les organisations syndicales ont chacune leur expert.

Les organisations syndicales se sont formés à l'épargne salariale en Janvier 2014 et participent à l'appel d'offre ; le cahier des charges s'appuie à notre demande sur les recommandations du CIES ([www.ci-es.org/](http://www.ci-es.org/)) pour une application des principes d'Investissement Socialement Responsable (ISR).

Les sociétés retenues sont auditionnées en juillet 2014 et le choix est effectué en septembre.

C'est bien sûr la négociation sur l'abondement qui a bloqué pendant 2 mois mais un accord a été trouvé entre Noël et 1er de l'an 2014 et l'accord est signé par 5 organisations syndicales sur 6 dont la CFDT majoritaire dans le groupe.

Le déploiement se fait sur 2 mois avec réunions sur sites et une communication papier conformément à l'accord.

Cet accord a nécessité un investissement très important de la part de délégués syndicaux centraux. Mais nous pouvons parler ici d'un accord offensif gagnant-gagnant.

Le retour des salariés est très positif car cet accord harmonise la situation des salariés notamment sur l'abondement et le Plan Epargne Retraite Collectif de Groupe (PERCOG).

Afin de maîtriser toutes les dimensions de l'épargne salariale et forts de notre expérience, il est souhaitable que les négociateurs de branche et/ou d'entreprise se fassent accompagner par des experts techniques au fait des dispositions légales.

Frédéric ERMEL Coordinateur Syndical CFDT du groupe INVIVO.

Premier groupe coopératif agricole français, InVivo est organisé autour de quatre pôles d'activités : Agriculture, Nutrition et Santé Animale, Retail et Vin.